

Québec, le 2 septembre 2008

Dr Robert Campbell, président  
Comité consultatif  
Examen stratégique de la  
Société canadienne des postes  
330, rue Sparks (HCCR)  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5


Objet : Examen stratégique de la Société canadienne des postes

Monsieur,

Nous souhaitons vous informer de la position de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) relativement à l'examen stratégique de la Société canadienne des postes qui est en cours. À cette fin, nous vous transmettons la résolution adoptée par le conseil d'administration réuni le 27 août dernier.

La FQM est présente sur 85 % du territoire québécois, en milieu rural comme en milieu urbain. Regroupant plus de 920 municipalités locales et la presque totalité des municipalités régionales de comté (MRC), elle s'appuie sur une force de 7 000 élus et représente plus de 3 millions de citoyens qui habitent les territoires couverts par ses membres.

Souhaitant que la force de représentation des municipalités québécoises soit entendue par le comité consultatif sur l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



BERNARD GÉNÉREUX  
Président

SC/cl

p. j. Résolution CA-27-08-2008/08

**Extrait** du procès-verbal de la réunion des membres du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités tenue au Manoir Saint-Castin, Lac-Beauport, le 27 août 2008.

---

**Résolution CA-27-08-2008/08**  
**Examen stratégique de la**  
**Société canadienne des postes**

---

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada procède présentement à un examen stratégique de la Société canadienne des postes et qu'un rapport à cet effet sera déposé en décembre 2008;

**ATTENDU QUE** cet examen stratégique se déroule sans aucune consultation publique;

**ATTENDU** l'importance d'assurer la livraison du courrier dans les milieux ruraux, et ce, peu importe leur éloignement des grands centres urbains et de maintenir en opération les bureaux de poste situés dans les collectivités rurales;

**ATTENDU QUE**, dans d'autres pays, la déréglementation du service postal public a grandement contribué à la réduction des services et à une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

**ATTENDU QUE** le service postal doit demeurer une entreprise publique redevable au Parlement canadien et à la population et, pour ce faire, qu'il doit conserver son privilège exclusif sur la livraison de la poste-lettres;

**Il est proposé par** : **M. Jean Lalonde**

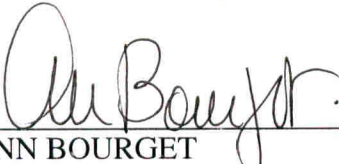
**Et appuyé par** : **M. Gilbert Pigeon**

**D'EXPRIMER** l'opposition de la Fédération Québécoise des Municipalités quant à une déréglementation du service postal, et ce, dans le but de maintenir un service universel de qualité comparable dans toutes les régions du Québec;

**DE DEMANDER** au gouvernement du Canada de procéder à une consultation publique officielle en bonne et due forme avant de procéder à une quelconque modification du service postal.

**Adoptée à l'unanimité**

Copie vidimée de la résolution n° CA-27-08-2008/08 adoptée par le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités le 27 août 2008.

  
ANN BOURGET  
Directrice générale et  
Secrétaire de la corporation

2 septembre 2008

Date